

## Livres reçus

---

Volume 43, numéro 2-3, 2013

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1026126ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1026126ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

---

Éditeur(s)

Recherches amérindiennes au Québec

ISSN

0318-4137 (imprimé)

1923-5151 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

---

Citer ce document

(2013). Livres reçus. *Recherches amérindiennes au Québec*, 43(2-3), 154–154.

<https://doi.org/10.7202/1026126ar>

Pavillon de ressourcement a été ouvert aux femmes autochtones (en Alberta). Le programme mère-enfant mis sur pied en 2001 et qui permet aux femmes incarcérées de garder leurs jeunes enfants auprès d'elles durant leur incarcération a été modifié par le gouvernement Harper en 2008. Ce programme n'est plus ouvert aux femmes incarcérées pour des crimes graves accompagnés de violence. Les femmes autochtones, surreprésentées dans cette catégorie de crimes, se sont vues exclues de cette initiative avec pour conséquence le renforcement de leur isolement. La politique correctionnelle ne définit pas la notion de gravité. C'est le directeur de l'établissement qui décide de l'admissibilité, ce qui pose, comme le souligne l'auteure, des problèmes d'uniformité dans l'application de ce programme ou, autrement dit, des problèmes d'iniquité. L'accès aux programmes du Service correctionnel du Canada est aussi conditionné par le classement sécuritaire des détenues. Lorsqu'elles sont classées en établissement de détention à sécurité maximale, les personnes incarcérées ont moins accès aux programmes offerts dans les institutions. L'échelle de classement sécuritaire est très critiquée, notamment parce qu'elle introduit des biais systémiques et culturels qui discriminent les autochtones dans l'identification des facteurs de risque. En 2007, les femmes autochtones représentaient 45 % des femmes purgeant une sentence dans un établissement à sécurité maximale. Elles ont donc moins de chance de participer aux programmes proposés dans les institutions. Tout un paradoxe. Pourtant, l'arrêt Gladue (1999), dans lequel la Cour suprême du Canada a déterminé que le processus de détermination de la peine devait tenir compte de la discrimination systémique à l'égard des délinquants autochtones, a aussi une portée en milieu correctionnel. La directive du commissaire prévoit que le personnel des services correctionnels respecte l'esprit et l'objet de cet

arrêt. Mais l'administration centrale n'a donné ni directive ni formation pour que le personnel correctionnel puisse comprendre et intégrer les principes de cette jurisprudence avant 2011. Deux séances de formation ont été données depuis, mais un nombre limité d'employés y a participé. La situation est identique pour la Commission des libérations conditionnelles qui est, elle aussi, tenue de respecter les principes de l'arrêt Gladue. La première formation a été reçue en février 2011. Pourtant, si l'on se fie aux données concernant les libérations conditionnelles, il serait temps d'appliquer les principes de l'arrêt Gladue. Les statistiques révèlent que 75 % des détenus autochtones restent incarcérés jusqu'à leur libération d'office, soit 10 % de plus que les détenus non autochtones.

Le rapport de Mandy Wesley est instructif et a le mérite de nous éclairer sur la situation des femmes autochtones incarcérées en proposant une bonne synthèse des problématiques, étayée par des données statistiques. Essentiellement descriptif, il ne propose en revanche aucune véritable piste de solutions. Il se contente d'offrir une vision panoramique des problématiques entourant l'incarcération des femmes autochtones sans établir des liens entre celles-ci. Ces liens auraient pu et dû être établis dans une conclusion, conclusion qui fait malheureusement défaut dans le rapport. En dépit de ces limites, ce rapport reste utile à tout lecteur désireux de puiser à des données de première main.

**Mylène Jaccoud**  
École de criminologie,  
Université de Montréal

## Livres reçus

- BEAULIEU, A., S. BÉREAU et J. TANGUAY**, 2013 : *Les Wendats du Québec : territoire, économie et identité, 1650-1930*. Les Éditions GID, Québec, 340 p.
- BERNABÉU, Salvador, C. GIUDICELLI et G. HAVARD** (dir.), 2013 : *La indianización. Cautivos, renegados, "hombres libres" y misioneros en los confines americanos*, s. XVI-XIX. Ed. Doce Calles, Madrid, 401 p.
- CLÉMENT, Daniel**, 2014 : *L'Hôte maladroït : la matière du mythe*. Les Presses de l'Université Laval, Québec, 508 p.
- GRAINVILLE, Patrick**, 2014 : *Bison*. Éditions du Seuil, Paris, 324 p.
- KING, Thomas**, 2014 : *L'Indien malcommode : un portrait inattendu des Autochtones d'Amérique du Nord*. Boréal, Montréal, 318 p.
- KING, Thomas**, 2014 : *Une brève histoire des Indiens au Canada*. Boréal, Montréal, 296 p.

## Colloques et congrès

### Annual Meeting of the American Society for Ethnohistory

*Date* : 8-12 octobre 2014  
*Thème* : Ethnohistory at 60 : Looking Forward, Reflecting Back  
*Lieu* : Indianapolis, Indiana  
*Renseignements* : <http://www.ethnohistory2014.com/>

### Eastern States Archaeological Federation – ESAF

*Date* : 30 octobre au 2 novembre 2014  
*Thème* : ESAF Annual Meeting  
*Lieu* : Holiday Inn at Solomons, Maryland